



«Le bruit est un sujet qui monte»

11/12/2008 11:25

Mardi 9 décembre, la secrétaire d'Etat à l'écologie a installé les 72 nouveaux membres du Conseil national du bruit (CNB). Créée en 1982, cette instance est désormais dirigée par Eric Diard, député UMP des Bouches-du-Rhône. L'occasion de faire un point avec lui sur l'évolution des problématiques liées aux nuisances sonores.

Gouverner par [Sonia Pignet](#)

Pourquoi avez-vous été choisi pour prendre la direction du CNB ?

Comme secrétaire national UMP en charge de l'écologie et du développement durable, j'ai beaucoup travaillé avec Nathalie Kosciusko-Morizet. En tant que vice-président du Groupe d'étude sur les vols de nuit et les nuisances aéroportuaires, j'ai suivi les questions liées au bruit. Je suis également vice-président de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (président de la commission Développement durable, innovation et prospective). Entre l'aéroport de Marignane et les activités pétrochimiques, c'est une région assez touchée par les nuisances sonores.

Sur quels sujets le CNB est-il actuellement engagé ?

Nathalie Kosciusko-Morizet nous a donné une feuille de route. Il y a bien sûr les rendez-vous, comme le rapport sur les bruits de chantier qui sera remis en 2009, ou encore les travaux des groupes de travail sur le bruit des enceintes sportives. Nous nous intéressons également aux hélicoptères, travaux mis en place suite à la gêne évoquée par les habitants de Saint-Tropez se plaignant de la recrudescence des baptêmes de l'air dans leur région. Mais c'est une feuille de route indicative. Nous devons mener des réflexions sur tous les sujets sur lesquels nous sommes interpellés, et proposer des mesures.

Quelles ont été les réalisations marquantes du CNB?

Citons la loi de 1992 sur la lutte contre le bruit, qui a représenté une évolution majeure. En 1999, la création de l'Acnusa (l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires), rebaptisée Acna cette année, mesure aussi très importante et proposée par le CNB. S'il manque encore un volet curatif, il y a eu des avancées non négligeables, notamment dans les actions préventives. Très prochainement, l'Ademe va lancer des appels à projets et se tourner vers les communautés urbaines et les communautés d'agglomération pour que des observatoires du bruit voient le jour dans toutes les grandes agglomérations.

Le bruit est-il assez pris en considération dans le Grenelle de l'environnement ?

Nathalie Kosciusko-Morizet a rappelé mardi que le bruit est un sujet qui monte. S'il a été le parent pauvre de la santé environnementale, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les articles 11 (relatifs au transport) et 36 (pollutions lumineuses et sonores) du Grenelle s'intéressent au bruit, notamment par la création d'une carte des points noirs du bruit en France, évoquée à nouveau par le ministère en charge de l'environnement le mois dernier. Une fois répertoriés, les points les plus préoccupants feront l'objet d'une résorption dans un délai maximum de 5 à 7 ans. L'amendement sur le renversement de la charge de la preuve est aussi un point-clé du Grenelle: ce sera désormais aux responsables des nouvelles infrastructures de démontrer qu'ils ne peuvent pas faire mieux en termes de nuisances sonores (à un coût raisonnable). Et dans le Grenelle II, nous allons entrer plus encore dans les détails.

Preuve supplémentaire que le bruit est un sujet qui n'est pas laissé de côté, le Grenelle prévoit d'augmenter les moyens financiers dédiés à la lutte contre le bruit des infrastructures. Ils devraient passer de 150 à 450 millions d'euros pour les trois prochaines années, dont 137 seront pris en charge par l'Ademe.